



# Régulation des pratiques de loisirs motorisés :

## De l'action pilote à la démarche transférable

**Une action engagée sur le territoire du Parc en cohérence avec son positionnement écotouristique**, socle du projet de découverte du Parc des Landes de Gascogne.

**Méthode, conviction et pragmatisme ont guidé l'action.**

Initiateur de la démarche, le PNR a appuyé les travaux d'une première commune volontaire : état des lieux, relevés de terrain, rencontre de prestataires, concertation locale, soutien juridique. Cette action pilote de régulation de la circulation des VTM a conduit cinq communes circonvoisines à s'engager, elles aussi, dans cette méthode de **régulation positive**. Avec l'appui technique du PNR, elles ont élaboré un tract d'information et

une exposition pédagogique, puis se sont dotées d'**arrêtés municipaux motivés**, annexés des cartes mentionnant les voies ouvertes et les voies fermées à la circulation, pourvus de panneaux réglementaires et d'information du public. Des actions de sensibilisation des différentes forces de police sont venues conforter l'ensemble du dispositif.



**Modélisation et transfert au bénéfice d'une stratégie territoriale**

Ces communes et le Parc, avec les partenaires techniques, ont conçu un guide pratique et juridique destiné aux collectivités de notre Parc et aux acteurs concernés par ces activités motorisées afin de leur permettre de mieux appréhender ces pratiques, leur réglementation et les risques pour les milieux naturels et la forêt.

Il présente surtout des actions concrètes **transposables** sur les autres communes ou territoires intercommunaux du Parc pour élargir la démarche en référence à la mesure 52 de la charte du Parc 2014-2026.

**De nouvelles communes se sont donc impliquées récemment dans cette démarche.**

**CONGRÈS  
DES PARCS  
2016  
HOMME  
NATURE**  
 le contrat en question,  
les réseaux en action

### Contacts

Frédéric GILBERT  
 Chargé de développement des randonnées et de la régulation des pratiques consommatrices d'espaces  
[f.gilbert@parc-landes-de-gascogne.fr](mailto:f.gilbert@parc-landes-de-gascogne.fr)  
 05 57 71 99 90

### Partenaires de l'opération

#### Communes du Parc engagées



#### Avec le concours de



#### Partenaires techniques associés

